



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Protocole de partenariat

entre la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

la Fédération Française de Tennis

et l'Office National des Forêts

pour la réalisation de projets volontaires d'éco-contribution en lien avec les émissions carbone relatives au tournoi de Roland-Garros

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2ème région la plus boisée de France, avec 1.606.000 ha de forêt qui couvre 51% de son territoire. Cette forêt se caractérise par une grande diversité de peuplements feuillus et résineux et permet de stocker jusqu'à 52 000 kilos tonnes de CO2 par an (Source France Bois Forêt) soit 35% des émissions régionales. Elle représente un puits de carbone substantiel et un véritable patrimoine qu'il convient d'adapter face aux évolutions climatiques déjà tangibles : sécheresse croissante, incendies...

La forêt en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur joue donc un rôle important dans le processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en dessine les paysages et représente un véritable capital bien-être qu'il faut préserver, entretenir et développer.

Le maintien des arbres en forêt est un enjeu pour la fixation et l'enrichissement des sols, la limitation du ruissellement de l'eau et de l'érosion, la préservation de la biodiversité et la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface.

La Fédération Française de Tennis, pleinement consciente de ces enjeux, se mobilise pour atténuer l'empreinte carbone autour de l'évènement majeur du tournoi de Roland-Garros.

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Fédération Française de Tennis et l'Office National des Forêts unissent leurs efforts pour le déploiement de projets participant au piégeage de carbone et à la gestion durable des forêts.

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

- Déploie un Plan Climat « une cop d'avance » ambitieux depuis 2018, véritable stratégie d'adaptation du territoire ainsi que d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques,
- Déploie le programme « 1 million d'arbres en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur » consacré à la plantation d'arbres essentielle lorsque la forêt est victime de dépérissement du au changement climatique ou d'incendies.
- S'engage à consacrer un budget de 3 millions d'euros pour planter 800 000 arbres en forêt et 200 000 arbres en ville sur son territoire d'ici la fin 2021.
- Soumet les projets candidats au dispositif 1 Million d'arbres à un comité d'experts forestiers.

La Fédération Française de Tennis :

- S'inscrit dans une démarche de réduction d'empreinte carbone du tournoi de Roland-Garros,
- Voit dans les initiatives portées par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur un levier favorable à ses ambitions en la matière,
- Met en œuvre à l'attention des différents publics un ou des mécanismes d'éco-contribution en faveur des projets visés par le présent protocole,
- Participe à ce titre à des projets forestiers concrets, en complémentarité avec les démarches régionales.

L'ONF :

- Appuie la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Fédération Française de Tennis pour la réussite des actions en faveur de la forêt et de l'atténuation des émissions carbone,
- Porte l'information et le conseil aux propriétaires de forêts publiques et suscite des initiatives,
- Propose des projets éligibles en forêt domaniale et des collectivités via son réseau de techniciens forestiers territoriaux.

Fait à XXXXXXXXXXXX, le

Le Président
de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le Président
de la Fédération Française de Tennis

Renaud MUSELIER

Bernard GIUDICELLI

Le Directeur général de l'Office national des
forêts

Bertrand MUNCH

